



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'ALLIER

PREFECTURE

Direction de la réglementation des libertés publiques  
et des étrangers  
Bureau de la Circulation

Affaire suivie par M. Tournadre  
Tél : 04 70 48 33 77  
jean-pierre.tournadre@allier.gouv.fr

Moulins, le 23 juin 2014

Objet : championnat de France d'enduro  
19 et 20 juillet 2014

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande de manifestation sportive pour l'organisation du championnat de France d'enduro motos les 19 et 20 juillet 2014 au départ de la commune de Villebret.

Ce dossier appelle de ma part les trois réserves suivantes :

- l'ampleur de l'épreuve générant 1320 passages dans des milieux sensibles, il apparaît que la manifestation a un impact notable sur la conservation des habitats et des espèces ayant conduit à la désignation du site Natura 2000
- les orientations de gestion incluses dans le document d'objectifs (DOCOB), approuvé par arrêté préfectoral n° 315/10 du 28 janvier 2010 préconisent la limitation de la pratique des sports motorisés en fond de gorge du Cher
- le retour à l'état des milieux traversés, lors de l'édition 2008 de la même épreuve organisée par vos soins, a nécessité un laps de temps important.

En conséquence, vous n'avez pas la possibilité d'emprunter l'itinéraire prévu dans ce site Natura 2000 pour la présente manifestation.

Aussi, il vous appartient de proposer un nouvel itinéraire de substitution qui sera présenté à la commission départementale de sécurité routière du mardi 24 juin 2014 à la préfecture de l'Allier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Serge BIDEAU

Monsieur Patrick BARRET  
Association sportive motocycliste de Villebret  
48 rue de l'abbaye  
03 100 MONTLUCON